

Comité Confédéral National de la CGT Force Ouvrière : Résolution

Réuni les 2 et 3 octobre 2014 à Paris, le CCN de la CGT Force Ouvrière reprend et défend l'ensemble des revendications des résolutions du XXII^e Congrès confédéral de Montpellier (14 au 18 février 2011) et des derniers CCN.

Le CCN réaffirme son opposition au Traité de Stabilité, de Coordination et de Gouvernance (TSCG) qui vient en complément des traités antérieurs et qui sert de base aux politiques d'austérité destructrices de droits sociaux.

Le CCN dénonce les tractations menées en catimini par la Commission européenne avec d'autres Etats sur les projets de traités TISA [1] et TTIP [2] qui organisent de nouvelles dérèglementations et privatisations. Le CCN exige l'arrêt de ces tractations.

Le CCN apporte son soutien au syndicat libre de Hong-Kong (HUCTU), ainsi qu'aux travailleurs en Chine qui luttent pour la démocratie, la justice sociale et la liberté syndicale.

Pour le retrait du « pacte de responsabilité » :

Le CCN rejette le « pacte de responsabilité ».

Il s'agit d'un acte contre les travailleurs, un cadeau de 41 M^{ds} au patronat en plus d'un marché de dupes qui ne fera qu'accroître les difficultés des salariés, actifs, chômeurs, retraités et pensionnés.

Ce pacte est financé par 50 M^{ds} de réduction des dépenses publiques et sociales qui remettent en cause les services publics et la protection sociale.

Dire non au pacte de responsabilité, c'est dire oui au progrès social, aux salaires, à l'emploi, aux services publics et à la sécurité sociale, oui au syndicalisme libre et indépendant.

Le syndicalisme libre et indépendant est indéfectible de tout pacte avec l'Etat et le patronat. De plus, cela conduit au corporatisme avec pour seuls bénéficiaires la finance et le capital.

Pour une autre politique économique, pour l'emploi et les salaires :

Pour le CCN, une autre politique économique est indispensable : la consommation et l'investissement, notamment public, sont deux clefs de la croissance pour relancer la création d'emplois. Le CCN réaffirme que le CDI à temps complet doit rester le contrat de travail de référence et condamne toute remise en cause du SMIC. Le CCN rejette toute forme d'emplois précaires ainsi que le temps partiel imposé et subi.

Le CCN rappelle son opposition à la loi de juin 2013 dite de « sécurisation de l'emploi » et ses accords de maintien de l'emploi qui se multiplient dans les entreprises imposant un véritable chantage à l'emploi. Il revendique l'abrogation de cette loi.

L'augmentation du pouvoir d'achat des salaires, des pensions et des retraites est la revendication prioritaire et immédiate pour tous les travailleurs. Le CCN revendique notamment un SMIC à 1780 € bruts/mois (80% du salaire médian), une augmentation générale des salaires et des allocations, des pensions et retraites ainsi que l'ouverture des négociations de branches sur les minimas conventionnels. Pour la fonction publique, il revendique une revalorisation immédiate de 8% de la valeur du point d'indice gelée depuis 2010, l'attribution uniforme de 50 points, et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2000 par rapport à l'inflation. Il exige le retour à l'indexation générale des pensions au 1^{er} avril.

La relance économique exige une tout autre politique que celle qui consiste à procéder par cadeaux, exonérations ou crédits d'impôt aux entreprises. En la matière le CICE attribué sans distinction y compris aux entreprises du CAC 40, comme c'est le cas dans les assurances est un scandale insoutenable pour les salariés.

Le CCN refuse d'ores et déjà toute transformation du CICE telle qu'elle est revendiquée par le Medef et proposée dans un récent rapport parlementaire et qui conduirait à de nouvelles baisses permanentes du financement de la Sécurité sociale. S'il revient à l'Etat d'aider les entreprises et secteurs en difficultés pour relancer l'économie et la croissance et pour préserver et développer l'emploi, le CCN condamne les aides financières et fiscales distribuées sans discernement. Il exige des conditionnalités et un contrôle pour l'innovation, le développement, la recherche, les investissements et la production sur le territoire national, avec des créations d'emploi et des augmentations de salaires. Pour le CCN, il s'agit d'empêcher les

délocalisations, les externalisations, de stopper le dumping fiscal, salarial et social et d'autoriser la prise de majorité de capital, y compris intégrale, par l'État, par une nationalisation temporaire ou définitive quand la situation l'exige, pour sauver l'emploi.

Le CCN exige la création d'une pénalité financière pour chaque suppression d'emploi de la part des entreprises qui affichent des résultats positifs et qui serait reversée à la Sécurité sociale et à l'assurance chômage.

Face à la hausse massive continue et dramatique du chômage, le CCN demande le rétablissement définitif, immédiat et complet de l'AER [3] et la remise en place de dispositifs publics de cessation d'activité en fin de carrière parallèlement à l'embauche de jeunes. Pour que l'assurance chômage continue d'assumer sa fonction de solidarité assise sur la cotisation ouvrière entre salariés et demandeurs d'emploi, il est urgent d'empêcher toute dégradation des conditions d'accueil et d'indemnisation de ceux-ci. Aussi des effectifs supplémentaires en CDI et formés s'imposent. De même, la pérennité de la convention collective des personnels de Pôle emploi doit être garantie par la direction générale.

Le CCN maintient son exigence d'une véritable réforme fiscale plaçant l'impôt républicain, progressif, redistributif et juste, au centre du dispositif en réduisant les impôts indirects. Le CCN dénonce la fraude fiscale et sociale.

Le CCN réaffirme son attachement au repos dominical et au respect de la vie privée et familiale des salariés et appelle les structures de Force Ouvrière et les salariés à poursuivre la lutte contre la généralisation du travail le dimanche et du travail de nuit. Le CCN dénonce le recours au travail dissimulé et toutes pratiques qui constituent une mise en cause des droits en matière de salaire, de temps de travail et de droits sociaux, tel que l'induit le droit en matière de détachement, par exemple.

Le CCN revendique l'ouverture des négociations sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Le CCN s'oppose à toute remise en cause des seuils sociaux.

Le CCN dénonce la remise en cause des conventions collectives et des statuts de la fonction publique. Il exige le maintien et l'amélioration des droits et garanties collectives des salariés, du secteur privé comme du secteur public.

Défendre la Protection sociale :

Le CCN réitère son attachement à la Sécurité Sociale fondée sur la cotisation sociale, socle du salaire différé, qui confère aux travailleurs un droit de propriété sur la Sécurité Sociale et une garantie pour son avenir.

Le CCN dénonce les nouvelles mesures annoncées dans la branche famille de la Sécurité sociale. Elles vont amener les salariés et plus particulièrement les femmes à voir leurs droits baisser au nom de l'austérité.

Le CCN exige le maintien intégral du niveau des prestations familiales. Il rappelle que seule l'augmentation des salaires et la fin des exonérations de cotisations sociales permettront le maintien et l'amélioration de toutes les prestations sociales.

Le CCN se félicite de la décision du Conseil Constitutionnel du 6 août 2014 interdisant les exonérations de cotisations salariales. Le CCN rejette les nouvelles exonérations votées dans la LFRSS du mois d'août 2014, il revendique la disparition de toutes les exonérations et, dans l'attente, exige leur compensation intégrale.

Le CCN refuse le projet de loi santé qui notamment introduit la création de Groupement Hospitalier de Territoire. Ceux-ci visent des économies budgétaires de plusieurs centaines de millions d'euros et de suppressions d'effectifs. Ils sont un outil d'accélération des restructurations hospitalières (direction commune, fusion d'établissement, etc.).

Le CCN réaffirme son opposition à la régionalisation de l'assurance maladie en la confiant en toute ou partie aux ARS. Ce projet de loi va, pour de nombreux aspects, plus loin que la loi HPST dans le renforcement des pouvoirs de l'Etat et du champ de compétence des ARS, ce qui le rend inacceptable, toutes ces dispositions doivent être abandonnées.

Concernant le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, le CCN réaffirme son opposition aux enveloppes fermées, tel l'ONDAM qui applique à la santé la baisse des dépenses publiques dictée par le pacte de responsabilité.

Le CCN ne se satisfait pas du « coup de pouce sur les petites retraites ». Une prime exceptionnelle de 40€ ne saurait contre balancer le blocage du niveau des pensions pendant 30 mois. Le CCN revendique la fin du gel des pensions et retraites et leur retour à l'indexation sur les salaires.

Le CCN dénonce à nouveau l'instauration de la CASA au 1^{er} avril 2013, contribution qui de plus est détournée de sa destination.

Le CCN dénonce la remise en cause et la suppression de la demie part fiscale attribuée aux retraités isolés et demande le retour de cette mesure.

Le CCN constate que le projet de loi « d'adaptation de la société au vieillissement » ne répond pas aux besoins de financement de la perte d'autonomie. De plus ce projet consacre le morcellement des financements, le CCN revendique une prise en charge nationale et solidaire, dans l'esprit des ordonnances de 1945.

Le CCN appelle à se mobiliser pour les élections du régime de la Mutualité sociale agricole de janvier 2015 ainsi que pour celles des HLM de décembre 2014.

Défendre le Statut, les services publics, défendre la République :

Le CCN soutient l'ensemble des syndicats FO qui se mobilisent pour les élections professionnelles dans la fonction publique du 4 décembre 2014. Il appelle tous les adhérents FO, les fonctionnaires et les agents publics à voter et faire voter pour les listes FO et invite également les adhérents du privé du fait de leurs connaissances et entourages à faire voter dans la fonction publique.

Le CCN exige l'arrêt complet de la RGPP, de la MAP et de la loi MAP Territoriale et affirmation des métropoles et de ses décrets de septembre 2014 ainsi que l'abrogation de la loi HPST [4] et de la loi portant réforme des collectivités territoriales.

Le CCN rappelle sa totale opposition au programme de stabilité qui regroupe le pacte de responsabilité et la réduction des dépenses publiques de 50 M^{ds} entraînant le gel de point d'indice, les suppressions de poste et la diminution des déroulements de carrière.

Le CCN rappelle la volonté de Force Ouvrière de défendre les garanties statutaires des fonctionnaires des trois versants de la Fonction Publique. Le CCN rappelle son attachement indéfectible à la défense du statut général des fonctionnaires et à ses éléments fondamentaux, la grille indiciaire unique et le maintien des catégories (C, B, A).

Le CCN exige des recrutements statutaires et l'arrêt des suppressions de postes dans la fonction publique, le secteur social et médicosocial à but non lucratif à financement public.

Le CCN dénonce la révision des missions de l'Etat imposée par le gouvernement. Il affirme que le nouveau Conseil national des services publics n'a pas vocation à s'exprimer ni à accompagner les projets du gouvernement. Il rappelle que seules les confédérations syndicales ont légitimité à s'exprimer sur le service public.

Le CCN confirme sa condamnation des lois Peillon et Fioraso et des décrets sur les rythmes scolaires qui territorialisent l'école de la république et les universités.

Le CCN réaffirme sa volonté de défendre le service public de la formation professionnelle menacée de destruction par la loi sur la formation professionnelle.

Le CCN rappelle que l'enseignement professionnel fait partie de l'école de la République et ne doit pas être mis en concurrence.

Le CCN réaffirme son attachement à la République une et indivisible. Le CCN rappelle l'opposition de Force Ouvrière à l'acte 3 de décentralisation et à la réforme territoriale. Elles conduisent à une balkanisation de l'action publique en plus d'une disparition des communes et des départements.

La République ne doit pas se dissoudre dans le modèle européen des hypers régions qui attaquent le statut général de la fonction publique, le code du travail et l'égalité de droits sur tout le territoire national.

Le CCN condamne les annonces faites concernant le budget 2015 et les 21 M^{ds} de coupes sombres supplémentaires sur les services publics, les collectivités territoriales et la protection sociale. Il accentue les politiques d'austérité qui sont socialement, économiquement et démocratiquement suicidaires.

Le CCN réaffirme son profond attachement à la liberté et à l'indépendance syndicale qui sont à la base de toutes nos actions revendicatives dans la négociation comme dans l'action.

La liberté syndicale et la négociation sont les piliers de notre édifice républicain en matière sociale. Le CCN revendique l'abrogation des lois liberticides dites de représentativité (du 20 août 2008, du 5 juillet 2010, du 15 octobre 2010) issues de la position commune CGT, CFDT, MEDEF et CGPME. Il dénonce et s'oppose au volet « démocratie sociale » de la loi du 5 mars 2014 qui poursuit la logique de la loi d'août 2008.

Le CCN réaffirme sa solidarité indéfectible à la défense du mandat de délégué syndical et condamne fermement les licenciements de salariés protégés.

Le CCN condamne toute tentative de détournement de la représentativité syndicale en instituant un fait syndical local, notamment dans les départements d'outre-mer.

Le CCN appelle les syndicats FO à défendre partout les revendications de Force Ouvrière. A ce titre, le XXIII^e Congrès confédéral à Tours (2 au 6 février 2015) sera un évènement majeur.

Le CCN salue les militants du secteur privé et public qui tous les jours dans le cadre des élections professionnelles participent au développement de Force Ouvrière. Il appelle les travailleurs salariés, actifs, retraités et chômeurs, à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant que perpétue et représente la CGT Force Ouvrière, en amplifiant son développement par la création de nouvelles implantations syndicales.

Le CCN apporte son soutien à tous les salariés qui chaque jour combattent y compris par la grève pour défendre leurs intérêts légitimes. Le retrait du pacte de responsabilité, la défense de la fonction publique, du statut de la fonction publique, parties constituantes de la république, de la protection sociale, des conventions collectives et des salaires nécessitent une réaction interprofessionnelle.

Agir est une nécessité et une urgence

Construire le rapport de force à même de faire reculer le gouvernement et le patronat et faire aboutir les revendications de Force Ouvrière est indispensable. Dans ce cadre, une CE extraordinaire se réunira rapidement.

Le CCN mandate la CE et le bureau confédéral pour poursuivre et prendre toutes les initiatives nécessaires, dès que possible et au plus vite, pour une manifestation nationale pouvant aller jusqu'à la grève interprofessionnelle.

Votée à l'unanimité, moins 3 absentions.

Paris, le 3 octobre 2014